



AVENIR D'ENFANTS ET LE PROJET VOIX DES PARENTS

L'engagement de parents-citoyens

Geneviève Boileau
doctorante Psychologie communautaire

RÉSUMÉ

La *Voix des parents* est un projet de recherche-action participative qui amène des équipes de parents-citoyens à se poser la question suivante : « Comment améliorer notre communauté pour qu'elle soit le meilleur endroit possible pour élever nos enfants? ». Ultimement, ce projet vise à soutenir la participation des parents au processus de mobilisation des communautés locales et à la définition des priorités qui seront retenues dans le plan d'action soumis pour financement à Avenir d'enfants.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet *Voix des parents* a été conçu en 2008 par une équipe composée de chercheurs de l'UQAM et de professionnels de Québec Enfants et du Centre 1,2,3 GO! Actuellement porté par Avenir d'enfants, ce projet de recherche-action participative amène une équipe d'une dizaine de parents accompagnés d'un animateur à explorer la situation actuelle de leur communauté en relation avec les souhaits et les préoccupations des familles ayant de jeunes enfants. Cette exploration s'articule autour de la question centrale suivante : « Comment améliorer notre communauté pour qu'elle soit le meilleur endroit possible pour élever nos enfants? » L'équipe mène ensuite une consultation auprès d'un bassin élargi de familles de sa communauté, aux termes de laquelle elle pourra fixer des priorités.



Après une quinzaine de rencontres, les efforts de l'équipe permettent de proposer des pistes d'améliorations qui rallient parents et organismes partenaires autour de changements positifs pour les jeunes enfants et les familles.

Le projet *Voix des parents* vise trois objectifs :

- Permettre aux parents de découvrir et de bâtir une vision d'une communauté qui favorise le développement et le bien-être des jeunes enfants et des familles.
- Faciliter, dans une communauté, la communication et la compréhension mutuelle entre les parents et les organismes partenaires travaillant dans le domaine de la petite enfance.
- Faire participer des parents à titre d'acteurs dans la mobilisation et leur permettre de contribuer aux décisions qui les concernent, eux et leurs enfants.

DÉPLOIEMENT DU PROJET ET PREMIERS EFFETS

En 2009, des projets-pilotes ont eu lieu dans quatre communautés, permettant de documenter l'implantation du projet et ses premiers effets.

Voici les principaux bénéfices associés dès lors à la réalisation du projet *Voix des parents* :

LES PARENTS DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

- se sentent fiers par rapport au travail accompli;
- développent un réseau social et ont une meilleure connaissance des ressources;
- augmentent leur sentiment de savoir-faire, rehaussent leur estime de soi, développent des compétences et leur pouvoir d'agir.

• se connaissent mieux et tissent des liens de confiance;

• entreprennent à court terme des actions concrètes qui répondent aux priorités, aux préoccupations et aux souhaits des familles locales.

LES ORGANISMES PARTENAIRES DU REGROUPEMENT :

- comprennent mieux les priorités des familles locales et ont un accès direct aux connaissances et à l'expertise des parents;
- développent et adoptent des processus de communication qui facilitent la participation des parents;
- établissent à plus long terme des projets et des orientations qui sont adaptés à la réalité des familles locales.

À la suite d'une bonification du guide d'animation du projet, ce sont plus de 30 autres projets *Voix des parents*, un peu partout au Québec, qui ont été réalisés jusqu'au 15 octobre 2013. Depuis, une dizaine de projets se sont terminés et une dizaine d'autres s'amorcent.

ACTIONS ISSUES DE LA VOIX DES PARENTS

Des données sur 30 projets menés entre 2010 et 2013 ont été recueillies. Leur analyse démontre que les actions issues de la *Voix des parents* ont plutôt trait au soutien à la parentalité, à l'*empowerment* des parents, à l'accès à l'information, et aux activités et aux loisirs destinés aux familles. 125 actions ont été recensées. Voici quelques exemples d'actions pour chacun de ces thèmes :

<p>Soutien aux parents (32 actions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créations de lieux de rencontre et de groupes de soutien • Activités de soutien à la parentalité • Ressources en soutien périnatal
<p>Empowerment des parents (30 actions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation citoyenne active (ex. : membre du CA d'un établissement scolaire) • Poursuite de l'engagement des parents et maintien de l'équipe de travail • Transfert des résultats du projet aux instances concernées
<p>Accès à l'information (25 actions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bottin de ressources et d'activités • Site web • Infolettre
<p>Activités et loisirs (20 actions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités familiales • Activités gratuites • Activités parents-enfants
<p>Environnement pour la famille (14 actions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de lieux publics pour les jeunes enfants et les familles • Modifications aux grands événements pour les enfants et les familles
<p>Intervenants et ressources (2 actions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation aux intervenants • Agents de milieu

PARTICIPATION DES PARENTS ET CHANGEMENTS DE PRATIQUE

La participation des parents s'incarne de différentes façons : de leur rôle dans la mise en œuvre des actions à diverses formes de participation citoyenne. Leur participation semble avoir un réel impact sur l'élaboration de la planification et des plans d'action concertés des organismes partenaires.

De nouvelles données colligées actuellement à ce sujet suggèrent des changements de pratique concrets dans les regroupements : des parents sont intégrés comme membres du regroupement local de partenaires, des comités de travail mixtes (parents-partenaires) réfléchissent et mettent en œuvre les actions, des mécanismes consultatifs sont officialisés entre les parents et les partenaires, etc. Des aménagements sont faits pour faciliter une participation plus active des parents dans les travaux des regroupements et pour accorder davantage de pouvoir décisionnel aux parents dans les orientations et le fonctionnement des actions qui les concernent.